



Forever Cédric

# 14<sup>e</sup> Rallye de la Haute-Senne

16 et 17 juin 2018



PHOTOS : AXEL DEVOS

# RÈGLEMENT

Forever Cédric



INFOS:  
0498 07 28 79  
0497 63 05 72

**M&C SERVICE**  
0475/23 84 84



067/33.30.70  
**CANONE**  
Boulangerie-Pâtisserie

**Café Le Rempart**  
Grand place 13 bic



L'huile des records du monde



067/44.29.55  
ÉCAUSSINNES



Rallye de la Haute Senne 2018  
Samedi 16 & dimanche 17 Juin 2018  
Braine Auto Club A.S.B.L. / Visa ASAF n°11  
BCE : 862.242.797



## REGLEMENT PARTICULIER

*Adresse des vérifications administratives :*  
*Sous le chapiteau – suivre le fléchage*  
*Grand-Place de et à Braine-le-Comte*  
*N50°36'37.91" E 4°08'09.38"*

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement technique général - R.S.G. = Règlement sportif général - R.P.R. = Règlement particulier rallyes

### I. TIMING (Dates et Heures)

- 02 mai 2018 Parution du Règlement Particulier
- 04 mai 2018 Date de début des engagements
- 19 mai 2018 Fin de la période des engagements assurés pour les "engagés prioritaires"
- 13 juin 2018 Clôture des inscriptions à droits simples
- 14 juin 2018 à 20h00 Attribution des numéros  
à 20h30 Affichage de la liste des engagés  
Café le Germinal – Grand –Place 5 à 7090 Braine-le-Comte  
☎ 0478/901347
- 16 juin 2018 à 9h30 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des Titres de Participation "TP-B" et "TP-A4" et "TP-A3"  
Distribution du road-book et des documents "assistance".  
Début des reconnaissances  
à 14h00 Clôture des inscriptions à droits majorés  
à 14h30 Fermeture du contrôle administratif  
à 15 h00 Ouverture des VT  
à 19h00 Fin des reconnaissances  
à 20h30 Clôture des VT  
à 21h00 Fermeture du secrétariat
- 17 juin 2018 à 6h45 Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires  
à 7h15 Fermeture des VA et VT complémentaires  
à 7h25 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés  
à 7h30 Ouverture du parc fermé de départ  
à 8h00 Départ de la 1<sup>ère</sup> "Etape"  
à 8h20 Départ de la première voiture pour la 1<sup>ière</sup> boucle  
à 11h40 Départ de la première voiture pour la 2<sup>ème</sup> boucle  
à 15h20 Départ de la première voiture pour la 3<sup>ème</sup> boucle  
à 17h43 Arrivée de la première voiture
- 30' après la rentrée de la dernière voiture : Affichage des résultats
- 30' plus tard Officialisation des résultats
- 30' plus tard Proclamation des résultats

## II ORGANISATION

### Art. 1. Organisation

L'ASBL Braine Auto Club Organise, le(s) 16 & 17 juin 2018, le Rallye de la Haute Senne, 14<sup>ème</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- Directeur de course	Eddy Limbourg	Lic ASAF n° 311
- Directeurs de course adjoints	Hugues Henrot	Lic ASAF n° 835
	Christophe Ceulemans	Lic ASAF n° 877
	Steve Jauquet	Lic ASAF n° 301
	Cédric Smoos	Lic ASAF n° 856
- Directeur de la sécurité	Thierry Desmedt	Lic ASAF n° 313
- Directeurs de la sécurité adjoints	Daniel Greuse	Lic ASAF n° 209
	Frédéric Leemans	Lic ASAF n° 322
- Secrétaire du meeting	Sandra Mary	Lic ASAF n° 317

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

##### **Collège des Commissaires Sportifs**

Président	Pierre Vanderlin	Lic ASAF n° 113
Membres	Laurent Walbrecaq	Lic ASAF n° 022
	Michel Roquet	Lic ASAF n° 951

##### **Collège des Commissaires Techniques**

Président	Georges Gilbert	Lic ASAF n° 973
Membres	Pierre Tournay	Lic ASAF n° 365
	Fabian Tournay	Lic ASAF n° 231
	Alain Bernard	Lic ASAF n° 965
	Patrick Deneufbourg	Lic ASAF n° 226
	J-C Leemans	Lic ASAF n° 467
	Derenne Didier	Lic ASAF n° 881
Réserve	Daniel Rihoux	Lic ASAF n° 813
Secrétaires	Marie-Luce Catoul	Lic ASAF n° 964
	Katia Liemans	Lic ASAF n° 902
- Inspecteur "Sécurité "	Joël Brasseur	Lic ASAF n° 470
- Observateur ASAF	Jules Liégeois	Lic ASAF n° 937

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relations concurrents	Eric Keppens	Lic ASAF n° 230
	Kröner André	Lic ASAF n° 347
- Responsables des EC	EC 1 Robert Borlez	Lic ASAF n° 534
	EC 2 Louis Modave	Lic ASAF n° 653
	EC 3 Alain Delaunois	Lic ASAF n° 662
	EC 4 Charles Lechien	Lic ASAF n°
- Chefs de Sécurité des EC	EC 1 Frédéric Tanier	Lic CAS n°
	EC 2 Frédéric Gobeaux	Lic CAS n° 22206
	EC 3 Damien Ghin	Lic CAS n° 21179
	EC 4	

Les personnes et licences manquantes feront l'Object d'un addenda dès que nous aurons les informations

#### Secours médicaux

- Equipe médicale :
- Ambulances : Param Services Nombre : 5

### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Le rallye de la Haute Senne est une épreuve de type Rallye, disputée en une étape comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles, le Championnat de Hainaut, le Championnat du Brabant francophone et le Championnat des Rallyes du G.D. du Luxembourg. L'épreuve entre également en ligne de compte pour le "Challenge des Bourlingueurs" de l'ASAF (règlement complet sur le site Internet [www.asaf.be](http://www.asaf.be)) et le "Challenge CSAPH" de la CSAP Hainaut (règlement complet : site Internet [www.csaphainaut.be](http://www.csaphainaut.be)).

#### Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

#### Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de 81, 390 Kms
- Par boucle, 3 section(s) et 4 étapes de classement (EC) :
  - EC 1: 8.610 Km (100 % asphalte)
  - EC 2: 11.510.Km (100 % asphalte)
  - EC 3: 10.800 Km (100 % asphalte)
  - EC 4: 14.530 Km (100 % asphalte)
- Total : 244.170 Km, dont 136.350 Km d'EC revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des boucles et EC de l'épreuve.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

#### Art. 4 Bis - "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- 1<sup>ère</sup> infraction ..... 20 secs
- 2<sup>ème</sup> infraction..... 30 secs
- 3<sup>ème</sup> infraction..... hors course

#### Art. 5. Engagement

##### 5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications" et de la fiche "Copies des licences" de l'équipage (voir "Engagement Type" Rallye), DEVRA parvenir, **par voie postale ou par E-Mail**, au plus tôt le 04 mai 2018 et, au plus tard, le 13 juin 2018 avant 12 H 00, à Sandra Mary, Rue d'Ecaussinnes 88 – 7090 Braine-le-Comte – E-mail : [grenouillesandra@gmail.com](mailto:grenouillesandra@gmail.com)

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 13 juin 2018 à 20 heures (Attention aux délais bancaires).

N° : BE31 0014 1732 1055 -Intitulé : Braine Auto Club ASBL

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 16 juin à 14 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20 % des droits d'inscription initiaux (voir Art. 5.3, ci-après et Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

##### Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

##### 5.2. Nombres maximaux d'engagés

### Le nombre de participants est limité à 150

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 30 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus-(voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'Art. 5. 2, du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 19 mai 2018 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 30 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des déflections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

### 5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 330 €
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 380 €
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 300 €
- Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic") Voir art. 5 du RTG).

### 5.4. Remboursements

#### 1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de 80% des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

#### 2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

#### 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)**, DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples.
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

**\*\*** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

### 5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 14 juin 2018 à 20h00, au Café "Le Germinal", Grand-Place 5 – 7090 Braine-le-Comte (communiqués sur appel au 0478/901347). Permanence jusqu'à 22h00.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200**; en Division PH – SR, de **201 à 250**; en Division PH - Classic, de **251 à 299**

## **Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance**

### A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le 16 juin 2018, de 9h30 à 19h00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

**A méditer :** A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

Identité des juges de faits :

Eddy Limbourg, Cédric Smoos, Hugues Henrot, Christophe Ceulemans, Daniel Greuse, Frédéric Leemans, Thierry Desmedt, Steve Jauquet ainsi que l'équipe des motards.

**N.B.** : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)

Fréquence : 2

Emplacement(s) : Q 8 Avenue du Marouset avant le start de l'EC 1, après le TRC de l'EC 2

UNIQUEMENT pour les assistances : Shell chaussée de Bruxelles  
Q8 Chaussée de Mons

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

**ATTENTION** : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

**En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.**

## IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

### Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Grand-Place de et à Braine-le-Comte

### Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le 16 juin 2018 à partir de 15 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications".

Emplacement : Sous le chapiteau de la Grand-Place de et à Braine-le-Comte

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course. (Voir Art. 3.8, du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Garage du parc Rue de la vieille chaussée 2 – 7090 Braine-le-Comte

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Auprès des Commissaires Techniques, Grand-Place de et à Braine-le-Comte

### Art. 9. Vérifications administratives

#### A) Contrôle administratif obligatoire

Sous le chapiteau – Grand-Place de et à Braine-le-Comte

**Documents à présenter :**

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

#### AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP-.." étant **STRICTEMENT** réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés étrangers porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

#### B) Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Auprès des commissaires techniques sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

En fin d'épreuve :

Auprès des commissaires techniques sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de 25 € pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.1.12, du RPR).

## V. DOTATION

### Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 17 juin 2018, trente minutes après l'officialisation des résultats, sous le chapiteau

10.2. Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Prix Charlotte Canone (spectacle)
- Prix Ludovic Dethaye (premier Ecaussinois)
- Prix Cédric Crohin (Best performer)
- La coupe du Président
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

## VI. POINTS DE CONTACT

### Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 15 juin 2018 à 20 Heures
  - Eddy Limbourg : Rue d'Ecaussinnes 88 – 7090 Braine-le-Comte (GSM : 0477/95725)
  - Sandra Mary, même adresse (GSM : 0478/901347) de 16h à 20h
- A partir du 16 juin 2018 à 9 Heures 30
  - Sandra Mary, « Café "Le Germinal" », Grand-Place, 5- 1<sup>er</sup> étage – 7090 Braine-le-Comte 0478/901347

### Art. 12. Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage se trouvera à l'entrée du chapiteau situé sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

## VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance - Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes en vente sous le chapiteau au prix de 5 €
- C) Restauration, Hôtels.  
[www.braine-tourisme.be](http://www.braine-tourisme.be)

## VIII. APPROBATIONS

### Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

### Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Bernard HAYEZ (Lic. ASAF n° 1) pour la CSAP Hainaut, en date du 25 avril 2018
- Jean-Claude PUISSANT (Lic. ASAF n° 957) pour l'ASAF, en date du 26 AVRIL 2018.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Joel Brasseur, (Lic.ASAF N° 470), en date du 24/03/2018

Club organisateur : Braine Auto Club

Epreuve : Rallye de la Haute Senne

Date : 16 & 17 juin 2018

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 04/05/2018. au 13/06/2018
Par Poste : Mary Sandra Rue d'Ecaussinnes 88 – 7090 Braine-le-Comte
Par Email :grenouillesandra@gmail.com

\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu \*, Paiement reçu \*, Ordre d'inscription\*, Division\*, Classe \*, Challenge B. Thiry, Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF VAS N° Licence Type Ecurie
BT HT LG LX NA AN LI OV VB WV

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF VAS N° Licence Type Ecurie
BT HT LG LX NA AN LI OV VB WV

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :

Table with columns: DIVISION, CLASSE, and rows for various engine classes (Classe 1 to 18) with their respective engine capacity ranges and minimum age requirements.

Si le co-pilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

Fait à le [Signature]

Signature du pilote

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

<b>EPREUVE : Rallye de la Haute Senne</b> Date : 16 & 17 Juin 2018	N° :
---	------

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « ..... »		
Province :	<b>ASAF</b>	<b>VAS</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	BT   HT   LG   LX   NA   AN	LI   OV   VB   WV
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		<b>N° Licence</b> <b>Type</b>
		.....

### COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « ..... »		
Province :	<b>ASAF</b>	<b>VAS</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	BT   HT   LG   LX   NA   AN	LI   OV   VB   WV
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		<b>N° Licence</b> <b>Type</b>
		.....

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....	.....CC	.....	.....

Compagnie d'assurance : .....      Police n° : .....

#### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

<b>N° de portières / Capot AV</b>	<b>Fixations des roues</b>
<b>Pare-brise feuilleté</b>	<b>Fonctionnement des freins</b>
<b>Eclairage</b>	<b>Anneaux de remorquage</b>
<b>Documents de bord</b>	<b>Autocollants ASAF</b>
<b>Réservoir d'essence</b>	<b>Passeport ASAF PH N°</b>
<b>Canalisation d'essence</b>	<b>Vêtements (Combinaison)</b>
<b>Tôle pare-feu avant/arrière</b>	<b>Divers :</b>
<b>Arceau de sécurité</b>	
<b>Ceintures de sécurité / Harnais</b>	<b>Conformité de classe</b>
<b>Batterie</b>	<b>Conformité de division</b>
<b>Extincteur</b>	<b>Challenge B. Thiry (à vérifier)</b> <input type="checkbox"/>
<b>Appui-tête</b>	<b>(Modifier évtlt la liste des engagés)</b>
<b>Casque/ HANS</b>	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
<b>Fixations dans l'habitacle</b>	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
<b>Publicités sur vitres</b>	Commissaire Technique
<b>Rétroviseurs Ext. / Int.</b>	<b>Licence N° :</b>
<b>Ornement extérieur</b>	<b>Nom/Cachet :</b>
<b>Echappement</b>	
<b>Protections des tuyauteries</b>	
<b>Poids</b>	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>
<b>Elargisseurs de voies</b>	
<b>Pneumatiques</b>	

# Rallye de la Haute Senne

## Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

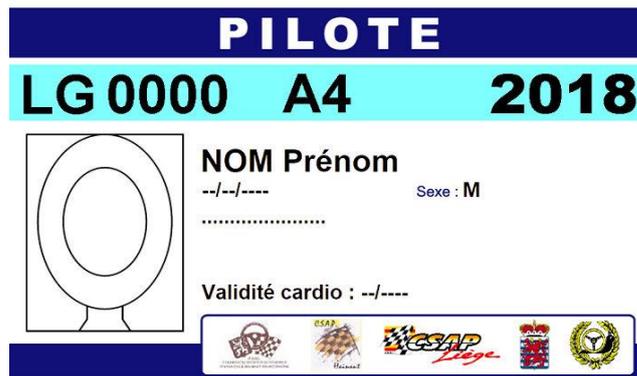
### Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



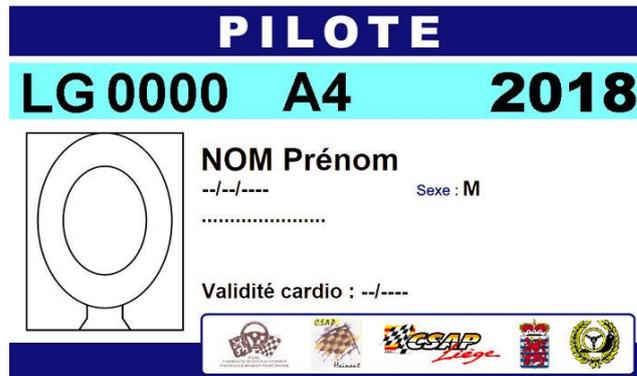
### Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif